

Le Guide Pratique Scolaire & Péri-scolaire

2023
2024



« **Bien manger** à l'école
C'est l'affaire
de **ma commune** »



Edito



Chers parents,

La rentrée scolaire est un temps fort dans la vie de votre enfant. Elle annonce pour certains les premiers pas dans une école, pour d'autres une nouvelle année scolaire ou tout simplement la fin des vacances.

Pour vous aussi, parents, de multiples questions peuvent émerger. Ce guide a été conçu en ce sens. Il doit répondre à toutes vos interrogations et vous guider tout au long de l'année dans vos démarches.

Vous y trouverez des renseignements pratiques liés à la scolarité de l'enfant : accueil périscolaire, restauration, accueils de loisirs, règlement intérieur... sans oublier l'outil qui vous permettra de gérer toutes ces activités : le portail Citoyen.

Cette rentrée sera également marquée par le lancement des travaux du parking de l'école qui doit, à terme, permettre d'assurer un meilleur confort de l'ensemble des usagers de cet espace public. Soyez assurés que toutes les dispositions seront prises pour garantir la sécurité liée aux travaux et à la circulation et assurer une continuité accessible du cheminement en phase chantier.

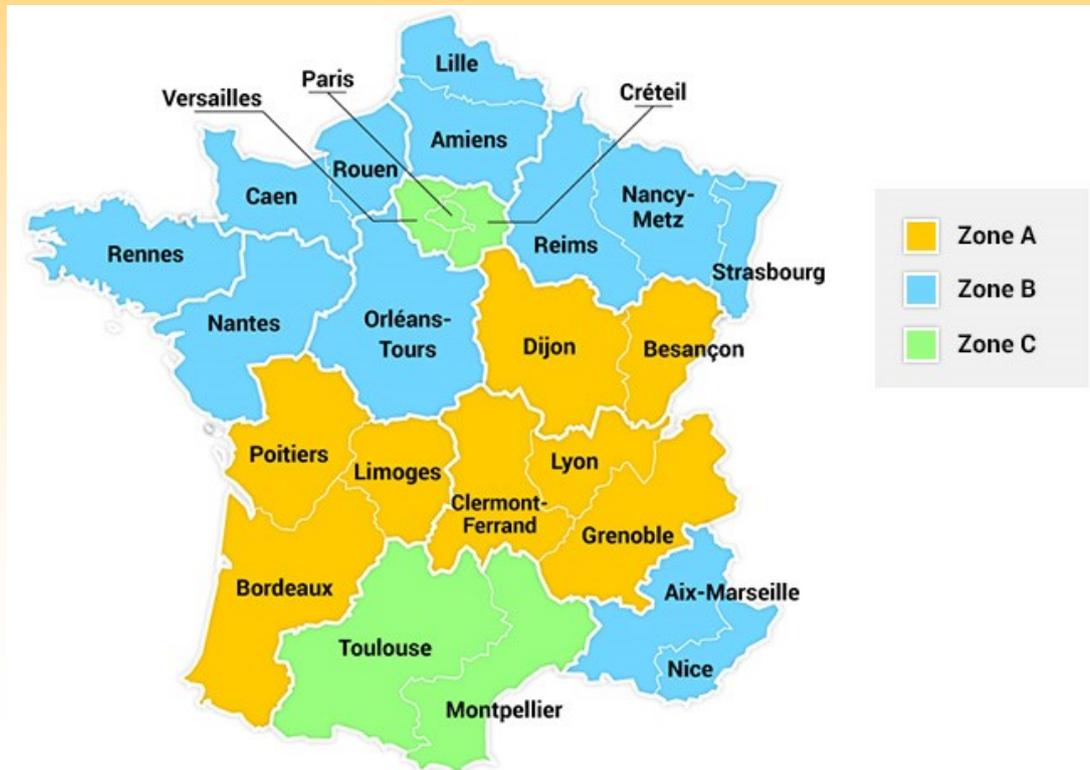
Lieu d'apprentissage et d'intégration sociale, l'école est notre bien commun le plus précieux, elle doit garantir à chaque enfant l'accès à un savoir qui instruit et émancipe. C'est notre conviction. Baincthun s'engage pour l'avenir de ses enfants et restera aux côtés des familles et de l'école.

Nous souhaitons à toutes les familles, parents, enfants et à la communauté éducative, une excellente rentrée scolaire sous le signe de la solidarité et de la confiance.

Le Maire,

Stéphane BOURGEOIS.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2023-2024



Calendrier scolaire 2023-2024

www.vacances-scolaires-education.fr

ZONE A	ZONE B	ZONE C
Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

SEPTEMBRE 2023	OCTOBRE 2023	NOVEMBRE 2023	DÉCEMBRE 2023	JANVIER 2024	FÉVRIER 2024	MARS 2024	AVRIL 2024	MAI 2024	JUIN 2024	JUILLET 2024	AOÛT 2024
VEN 1	DIM 1	MER 1	VEN 1	LUN 1	JEU 1 05	VEN 1	LUN 1	MER 1	SAM 1	LUN 1	JEU 1 31
SAM 2	LUN 2	JEU 2 44	SAM 2	MAR 2	VEN 2	SAM 2	MAR 2	JEU 2 18	DIM 2	MAR 2	VEN 2
DIM 3	MAR 3	VEN 3	DIM 3	VEN 3	SAM 3	DIM 3	MER 3	VEN 3	LUN 3	MER 3	SAM 3
LUN 4 Rentrée	MER 4 40	SAM 4	LUN 4	JEU 4 01	DIM 4	LUN 4	JEU 4 14	SAM 4	MAR 4	JEU 4 27	DIM 4
MAR 5	JEU 5	DIM 5	MAR 5	VEN 5	LUN 5	MAR 5	VEN 5	DIM 5	MER 5	VEN 5	LUN 5
MER 6	VEN 6	LUN 6	MER 6 49	SAM 6	MAR 6	MER 6 10	SAM 6	LUN 6 19	JEU 6 23	SAM 6	MAR 6
JEU 7 36	MAR 7	MAR 7	VEN 7	JEU 7	DIM 7	JEU 7	DIM 7	MAR 7	VEN 7	DIM 7	MER 7
VEN 8	DIM 8	MER 8 45	VEN 8	LUN 8	JEU 8 06	VEN 8	LUN 8	MER 8	SAM 8	LUN 8	JEU 8 32
SAM 9	LUN 9	JEU 9	SAM 9	MAR 9	VEN 9	SAM 9	MAR 9	JEU 9	DIM 9	MAR 9	VEN 9
DIM 10	MAR 10	VEN 10	DIM 10	MER 10	SAM 10	DIM 10	MER 10	VEN 10	LUN 10	MER 10	SAM 10
LUN 11	MER 11	SAM 11	LUN 11	JEU 11 02	MAR 11	LUN 11	DIM 11	JEU 11 15	SAM 11	JEU 11 28	DIM 11
MAR 12	JEU 12 41	DIM 12	MAR 12	VEN 12	LUN 12	MAR 12	VEN 12	DIM 12	MER 12	VEN 12	LUN 12
MER 13	VEN 13	LUN 13	MER 13 50	SAM 13	MAR 13	MER 13	SAM 13	LUN 13	JEU 13 24	SAM 13	MAR 13
JEU 14 37	SAM 14	MAR 14	JEU 14	DIM 14	MER 14	JEU 14 11	DIM 14	MAR 14	VEN 14	DIM 14	MER 14 33
VEN 15	DIM 15	JEU 15	VEN 15	LUN 15	JEU 15 07	VEN 15	LUN 15	MER 15	SAM 15	LUN 15	JEU 15
SAM 16	LUN 16	JEU 16 46	SAM 16	MAR 16	VEN 16	SAM 16	MAR 16	JEU 16 20	DIM 16	MAR 16	VEN 16
DIM 17	MAR 17	VEN 17	DIM 17	MER 17	SAM 17	DIM 17	MER 17	VEN 17	LUN 17	MER 17	SAM 17
LUN 18	MER 18 42	SAM 18	LUN 18	JEU 18 03	DIM 18	LUN 18	JEU 18 16	SAM 18	MAR 18	JEU 18 29	DIM 18
MAR 19	JEU 19	MAR 19	MAR 19	VEN 19	LUN 19	MAR 19	VEN 19	DIM 19	MER 19	VEN 19	LUN 19
MER 20	VEN 20	LUN 20	MER 20 51	SAM 20	MAR 20	MER 20	SAM 20	LUN 20	JEU 20 25	SAM 20	MAR 20
JEU 21 38	SAM 21	MAR 21	JEU 21	DIM 21	MER 21	JEU 21 12	DIM 21	MAR 21	VEN 21	DIM 21	MER 21
VEN 22	DIM 22	MER 22 47	VEN 22	LUN 22	JEU 22 08	VEN 22	LUN 22	MER 22	SAM 22	LUN 22	JEU 22 34
SAM 23	LUN 23	JEU 23	SAM 23	MAR 23	VEN 23	SAM 23	MAR 23	JEU 23 21	DIM 23	MAR 23	VEN 23
DIM 24	MAR 24	VEN 24	DIM 24	MER 24	SAM 24	DIM 24	MER 24	VEN 24	LUN 24	MER 24	SAM 24
LUN 25	MER 25 43	SAM 25	LUN 25	JEU 25 04	DIM 25	LUN 25	JEU 25 17	SAM 25	MAR 25	JEU 25 30	DIM 25
MAR 26	JEU 26	DIM 26	MAR 26	VEN 26	LUN 26	MAR 26	VEN 26	DIM 26	MER 26	VEN 26	LUN 26
VEN 27	SAM 27	MER 27 52	VEN 27	SAM 27	MAR 27	MAR 27	VEN 27	LUN 27	JEU 27 26	SAM 27	MAR 27
JEU 28 39	SAM 28	MAR 28	JEU 28	DIM 28	MER 28	JEU 28 13	DIM 28	MAR 28	VEN 28	DIM 28	MER 28
VEN 29	DIM 29	VEN 29	VEN 29	LUN 29	JEU 29 09	VEN 29	LUN 29	JEU 29 22	SAM 29	LUN 29	JEU 29 35
SAM 30	LUN 30	JEU 30 48	SAM 30	MAR 30	MAR 30	SAM 30	MAR 30	JEU 30	DIM 30	MAR 30	VEN 30
	MAR 31	MER 31	DIM 31	MER 31	MAR 31	DIM 31	DIM 31	VEN 31		MER 31	SAM 31

Jours fériés	La Toussaint	Armistice 1918	Noël	Jour de l'An	Lundi de Pâques	Fête du travail	Victoire 1945	Ascension	Lundi de Pentecôte	Fête nationale	Assomption
2023-2024	1er novembre 2023	11 novembre 2023	25 décembre 2023	1er janvier 2024	1er avril 2024	1er mai 2024	8 mai 2024	9 mai 2024	20 mai 2024	14 juillet 2024	15 août 2024

HORAIRES D'UNE SEMAINE TYPE

Planning hebdomadaire des services scolaires et périscolaires

	Lundi	Mardi	Mercredi *	Jeudi	Vendredi
7h30 - 8h20	Garderie			Garderie	
8h20 - 8h30	Accueil des enfants par les enseignants			Accueil des enfants par les enseignants	
8h30 - 11h30	Enseignement scolaire			Enseignement scolaire	
11h30 - 12h30	Pause méridienne premier service (TPS au CP)			Pause méridienne premier service (TPS au CP)	
12h30 - 13h20	Pause méridienne deuxième service (CE1 au CM2)			Pause méridienne deuxième service (CE1 au CM2)	
13h20 - 13h30	Accueil des enfants par les enseignants			Accueil des enfants par les enseignants	
13h30 - 16h30	Enseignement scolaire			Enseignement scolaire	
16h30 - 17h30	1 ^{ère} heure	Garderie		1 ^{ère} heure	Garderie
17h30 - 18h30	2 ^e heure			2 ^e heure	

* Retrouvez au dos de ce guide toutes les activités extrascolaires proposées dans la commune.

PRÉSENTATION DU PORTAIL CITOYEN

A partir du site de la commune www.baincthun.fr, le portail citoyen sécurisé vous permet d'inscrire en quelques clics vos enfants pour les services périscolaires et extrascolaires (cantine, garderie et centre de loisirs), 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

Pour accéder à ce service sécurisé, la création d'un compte protégé par un mot de passe vous est nécessaire. Un courriel de confirmation valide l'ouverture de votre compte et vous donne accès à l'ensemble des téléservices.

Si besoin, un poste informatique est à votre disposition en mairie, vous pouvez également prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie pour créer votre dossier famille.

Le règlement de toutes les activités scolaires et périscolaires se fait obligatoirement par carte bancaire* à la réservation, par le biais d'un porte-monnaie électronique, sur le portail citoyen, plus aucune facture ne sera transmise par courrier.

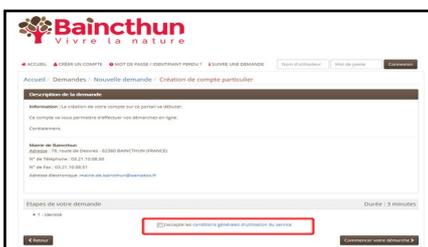
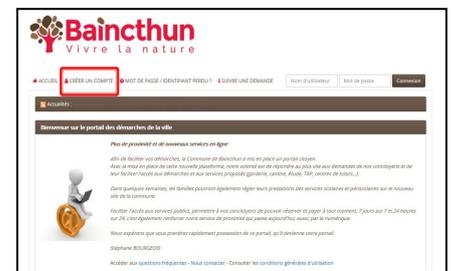
Il est donc indispensable que votre dossier soit saisi et complet pour l'ouverture des paiements en ligne.

Nous vous invitons donc à vous rendre dès à présent sur ce portail et à ouvrir votre compte.

*Pour les usagers ne possédant pas de carte bancaire, l'alimentation de ce porte-monnaie électronique pourra se faire en mairie par chèque établi à l'ordre de la « Régie jeunesse - activités péri et extra scolaires - Baincthun » ou par versement numéraire.

Guide d'utilisation du Portail Citoyen

Pour créer un compte citoyen, il suffit de se rendre sur le site www.baincthun.fr, rubrique démarches en ligne, accéder au Portail citoyen puis cliquer sur « **Créer un compte** »



Ensuite, il vous suffit de cocher « **J'accepte les conditions générales d'utilisation du service** », puis de cliquer sur « **Commencer votre démarche** ».

Puis, une fois l'ensemble des champs du formulaire rempli et les caractères de l'image recopiés, cliquez sur « **suivant** ».

A la fin de la procédure de création, un mail vous est envoyé à l'adresse mail que vous avez indiquée. **Il vous suffit de cliquer sur le lien pour activer votre compte, sous un délai de 24 h.**

Grâce à vos identifiants, vous pouvez effectuer vos réservations en ligne sur l'agenda de votre ou de vos enfant(s).



A noter : un guide complet des services en ligne est disponible en mairie sur simple demande.

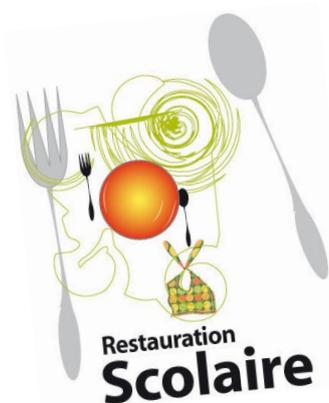
L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire est accessible à tous les enfants des classes maternelles et primaires sous réserve de s'inscrire et d'accepter le règlement intérieur.

Inscriptions

Toutes les inscriptions (restauration scolaire, garderie) se font directement sur le **PORTAIL CITOYEN** après avoir préalablement créé le **dossier de chaque enfant** et fourni toutes les pièces justificatives.

(voir présentation du portail citoyen)



Au vu de la nouvelle organisation du service de cantine, il est demandé aux parents de bien vouloir inscrire les enfants sur le portail citoyen le MARDI AVANT MINUIT pour la semaine suivante.

Les inscriptions (ou annulations) de dernière minute seront encore possibles au plus tard 2 jours ouvrés scolaires avant le jour souhaité à 24 h :

- le lundi : au plus tard le jeudi précédent avant 24 h
- le mardi : le vendredi précédent avant 24 h
- le jeudi : le lundi précédent avant 24 h
- le vendredi : le mardi précédent avant 24 h

En cas d'URGENCE, vous pouvez contacter la mairie au 03.21.10.08.50 afin de procéder à une inscription exceptionnelle (le menu du jour ne sera pas garanti).



Les inscriptions sont également possibles en mairie sur le poste informatique prévu à cet effet dans les délais indiqués ci-dessus sur le portail citoyen.

A noter :

Il n'y a pas de service de garderie pendant la pause méridienne.

Toute absence non excusée dans les délais indiqués ci-dessus sera sanctionnée par la facturation du repas préalablement réservé.

LE REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur concerne le fonctionnement de l'accueil périscolaire, géré par la commune. Celui-ci regroupe le service restauration et la garderie.

Toute inscription à l'accueil périscolaire engendre, de ce fait, l'adhésion totale au présent règlement.

Règlement spécifique à chaque temps d'accueil

□ Restauration scolaire

➤ Jours et heures d'ouverture

La restauration scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les enfants sont pris en charge par le personnel encadrant, conformément à la législation en vigueur, de 11 h 30 à 13 h 20.

En cas d'urgence, le service restauration scolaire est joignable au **06.33.36.17.49**.

➤ Accès au restaurant

Les seules personnes autorisées à pénétrer dans le local du restaurant scolaire, à l'occasion des repas, s'énumèrent comme suit :

- les membres du Conseil Municipal de Baincthun
- le personnel communal et scolaire
- les enfants de l'école de la Pâturèle
- le personnel de la société de restauration qui fournit les repas
- les personnes appelées à des opérations d'entretien et de contrôle.



Garderie matin ou soir		Repas	
QF inférieur à 617€	QF supérieur à 617€	Baincthunois	Extérieurs
1,10 € / h	1,20 € / h	4,00 €	4,40 €

⊛ TARIFICATION

*QF = quotient familial de la caisse d'allocations familiales

A noter : Ce tarif est un tarif horaire pour lequel toute heure commencée est due.

LE REGLEMENT INTERIEUR

□ Garderie

➤ **Les garderies du matin et du soir se déroulent dans la salle dédiée de l'école de la Pâturelle.**

- le matin : activités libres de 7 h 30 à 8 h 35
- le midi : activités périscolaires de 11 h 30 à 12 h 30 pour les primaires et de 12 h 30 à 13 h 20 pour les maternelles (uniquement pour les enfants inscrits à la cantine)
- le soir à 16 h 30 : prise en charge des enfants par le personnel communal qui les oriente vers la garderie.

En début de garderie, une liste des enfants sera préparée par la personne qui assure la surveillance, cette liste fera l'objet d'une mise à jour dès que l'enfant quittera l'établissement.

➤ **Le passage aux toilettes pour les enfants de la garderie**

- un passage aux toilettes sera établi avant l'entrée en garderie à 16 h 30
- un deuxième passage avant le changement de rotation du personnel sera effectué à 17 h 30
- pour se rendre aux toilettes, tout enfant sera obligatoirement accompagné d'un membre du personnel qui restera à la porte jusqu'à la sortie de celui-ci.

Il est demandé aux familles d'accompagner et de venir chercher leur(s) enfant(s) dans l'enceinte de l'école, d'émarger le registre de présence et de respecter les horaires fixés. Il est formellement interdit de quitter les lieux sans en avertir la personne qui en assure la surveillance.

Il est rappelé aux parents que le portail sécurisé doit être obligatoirement refermé après chaque entrée ou sortie de l'établissement.

En cas d'urgence, le service garderie est joignable au 06 30 48 74 74.



Un exemplaire du présent guide périscolaire est tenu à la disposition de tout demandeur auprès du secrétariat de la mairie ou sur le site de la commune : www.baincthun.fr

LE REGLEMENT INTERIEUR

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre, afin de faire régner une ambiance agréable.

Discipline

□ Rôle et obligations :

➤ de l'enfant

- L'enfant doit respect et obéissance au personnel encadrant.
- Il doit respecter les locaux et le matériel dont il profite. Toute dégradation volontaire fera l'objet d'une facturation aux familles.
- Il lui est interdit d'introduire tout objet personnel

L'usage du téléphone portable quelle que soit sa forme est strictement interdit.

En cas d'utilisation de matériel non autorisé, l'élève encourt des sanctions disciplinaires et le matériel introduit sans autorisation sera saisi par le personnel municipal et déposé en Mairie.

Les heures de repas représentent un apprentissage des rapports avec ses semblables, du savoir-vivre, du respect des aliments, du matériel et des installations.

L'enfant aide, le cas échéant, le camarade plus malhabile par exemple, plus jeune, handicapé et participe à ce temps de vivre ensemble.

➤ du personnel encadrant

- Élément déterminant du bon déroulement de l'accueil périscolaire, le personnel adopte une attitude d'accueil, d'écoute et d'attention à chaque enfant.
- Il procède au pointage nominatif des enfants qui est ensuite communiqué au service comptabilité de la mairie.
- Il ne tolère aucun gaspillage.
- Il doit garder son sang-froid en toute circonstance, et se tenir prêt à prendre les mesures utiles, notamment en cas d'incendie.

➤ des parents

Les parents, responsables de leur enfant, doivent l'amener à une attitude conforme à celle décrite ci-dessus.

Ils doivent consigner, dans le dossier enfant saisi sur le portail citoyen, les restrictions d'ordre médical, à respecter pour le repas de leur enfant (allergie, PAI, etc.)

Cette disposition exceptionnelle ne constitue pas un engagement pour la commune de consentir à cette demande.

Il est dans l'obligation des parents de prévenir un membre du personnel de l'école en cas de maladie de l'enfant.

L'attention des parents est attirée sur le fait que l'attitude d'un enfant peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

✿ MESURES D'ORDRES

En cas d'indiscipline, écart de langage, insolence ou mauvaise attitude évidente, la commune se réserve le droit d'user des sanctions : avertissement écrit, renvoi temporaire et renvoi définitif si l'enfant persiste négativement. Les mesures de renvoi seront signifiées aux familles par courrier avec accusé de réception.

LES ACTIVITES ENFANTS PROPOSEES DANS LA COMMUNE.....

BAINCTHUN KARATE CLUB

Jours suivant les grades

Contact au 06 49 80 34 14

mail : baincthun.karate@gmail.com

Site : <https://jkabaincthun.sportsregions..fr>



ECOLE DE RUGBY

Le Samedi (de 5 à 16 ans)

Contact au 06 82 47 30 60

mail : resp-edr@rcbouonnais.com

Site : rcbouonnais.fr

CENTRE DE LOISIRS

Chaque vacances scolaires (sauf Noël)

Contact : mairie au 03 21 10 08 50

mail : mairie@baincthun.fr

Site : www.baincthun.fr

